

Département de la Loire
Commune de Saint-Denis-sur-Coise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2025

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2025

Présents : Daniel BONNIER, Jean-Louis CASSE, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETIER, Nadine PICOT, Monique JACOUD, Georges FAURE

Absent excusé : René CROZIER (pouvoir à Georges FAURE),

Absente : Séverine DE FONSECA

Secrétaire de séance : Bernadette CHARRETIER

D/2025-04-7

Objet : Budget CCAS : Approbation du compte de gestion 2024

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 14 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal décidait de dissoudre le budget annexe du CCAS au 31/12/2023 et autorisait le comptable public à procéder à l'intégration du résultat de fonctionnement de ce budget dans le budget primitif communal.

Il présente le compte de gestion de dissolution du CCAS transmis par le Trésorier municipal.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	0.0	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	1 757.80	0.00	0.00	- 1 757.80	0.00
Total	1 757.80	0.00	0.00	- 1 757.80	0.00

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Déclare** que le compte de gestion du budget CCAS, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
Daniel BONNIER



Publié le :

14 AVR. 2025

Le secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202160-20250410-D2025-04-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025